

13^{ème} Course Solidaire Interentreprises

Cergy-Pontoise



**Special
Olympics**
France



Parc François Mitterrand
de 12h à 14h

Jeudi 26 septembre 2019

Dossier d'inscription

Contact : Idhel BOUDARENE – 07 62 93 18 27 – course.cergy@specialolympics.fr

La mission de Special Olympics est d'offrir aux personnes qui vivent avec un handicap mental la possibilité de vivre avec la joie du sport, de développer leur estime de soi, de découvrir et de partager le plaisir du succès. En créant des événements sportifs ouverts à tous, l'ambition de Special Olympics est de changer le regard porté par la société sur le handicap mental. Special Olympics France est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique.

Plus de 75% des ressources financières de Special Olympics France proviennent de nos 15 courses solidaires interentreprises. Vecteur de sensibilisation des salariés des entreprises au handicap mental, **les courses solidaires sont vitales pour assurer la pérennité de notre association.**



**Special
Olympics**
France



900 000 personnes vivent avec un handicap mental,
C'EST POUR ELLES QUE NOUS COURONS !

“ « Je suis fier d'être Ambassadeur Special Olympics France, de prouver que tous les athlètes ont leur chance dans la société, de s'épanouir, de performer, de relever des défis. Il est important aujourd'hui de faire évoluer les regards. » ”

Alain Bernard,
Double Champion Olympique,
Ambassadeur Special Olympics France



MERCI DE VOTRE SOUTIEN !



2H DE SOLIDARITÉ PENDANT VOTRE PAUSE DÉJEUNER



Un relais de 4 x 2,5 km accessible à tous, sportifs et non sportifs



La 1^{ère} course solidaire en France en faveur des personnes en situation de handicap mental



Une course organisée près de votre lieu de travail, entre 12h et 14h, incluant le panier-repas



Les fonds récoltés permettent aux personnes vivant avec un handicap mental de connaître la joie du sport

COUREZ, MARCHEZ AUX COULEURS DE VOTRE ENTREPRISE

Et concrètement, comment participer ? C'est simple ! Il vous suffit de constituer une (ou plusieurs) équipe(s) de 4 personnes et de choisir parmi les packs suivants :

pack course :



Course à pied de 4 x 2,5 km en relais avec les 4 coureurs de l'équipe
Course chronométrée

800 € soit 320 € après déduction fiscale

pack marche :



Départ simultané de l'équipe de 4 marcheurs
Non chronométré, marche de 2,5 km

800 € soit 320 € après déduction fiscale

pack visibilité :



Pack course/marche + pour les entreprises avec **plus de 6 équipes**, vous bénéficiez d'une visibilité privilégiée (*dossier sur demande auprès du responsable*)

800 € soit 320 € après déduction fiscale

Inclus dans tous les packs !

L'échauffement collectif dans la joie, la bonne humeur et en musique

Un dossard de participation pour chaque coureur

Un panier-repas pour reprendre des forces après la course

Remise des trophées pour les 3 premières équipes de coureurs

FÉDÉREZ VOS ÉQUIPES

AVEC LA COURSE 100 % SOLIDAIRE SPECIAL OLYMPICS



Défendez les couleurs de votre entreprise



Valorisez la dimension solidaire de votre entreprise



Fédérez vos salariés autour des 900 000 personnes qui vivent avec un handicap mental



Communiquez sur la mobilisation de vos salariés grâce au kit de communication



À QUOI SERVENT VOS DONs ?

1 équipe
=
10 enfants
découvrent
le Programme
Jeunes Athlètes

2 équipes
=
30 parents
partagent une journée
Sport en Famille
avec leurs enfants

5 équipes
=
300 jeunes
font du sport
ensemble
grâce au
Sport Unifié

10 équipes
=
10 équipes de foot
s'unissent lors d'un
Tournoi National
Special Olympics

900 000 PERSONNES VIVENT AVEC UN HANDICAP MENTAL,
C'EST POUR ELLES QUE VOUS COUREZ !

DEMANDEZ VOTRE PACK DE COMMUNICATION POUR MOBILISER VOS ÉQUIPES

L'affiche et le flyer

L'affiche pour mobiliser vos salariés « nous sommes 100 % solidaires »

L'accès aux photos de la course

Contact : Idhel BOUDARENE

Responsable de la Course de Cergy-Pontoise

07 62 93 18 27

REJOIGNEZ LES ENTREPRISES QUI NOUS ONT FAIT CONFIANCE EN 2018



COUREZ, MARCHEZ TOUTE L'ANNÉE DANS TOUTE LA FRANCE



Sophia Antipolis
29/03

Boulogne-Billancourt
23/05

Cergy-Pontoise
26/09

Blagnac
18/04

Bordeaux
06/06

Créteil
1er/10

Lingolsheim
25/04

La Défense
13/06

Lille
03/10

Rueil-Malmaison
14/05

Nantes
19/09

Montigny-le-Bretonneux
08/10

Paris Nord 2
16/05

Dossier d'inscription 2019

Merci de joindre les certificats médicaux au dossier d'inscription*

Entreprise :

Adresse :

Adresse de facturation :

Code Postal : Ville :

N° de téléphone : E-Mail :

CONTACT COURSE

Nom/prénom : Fonction :

Email : Ligne directe :

	Participant 1		Participant 2		Participant 3		Participant 4	
Nom								
Prénom								
Sexe	F	M	F	M	F	M	F	M
Date de naissance								
Téléphone								
E-mail**								
Choix du pack	Pack Course ☐		Pack Marche ☐		Pack Visibilité*** ☐			

** En nous communiquant votre e-mail, vous recevrez les dernières nouvelles Special Olympics

*** Pack valable à partir de 6 équipes inscrites (cf. description page précédente)

- *Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme/course à pied en compétition de moins d'un an est obligatoire pour chaque participant **(sauf pour le pack marche)**
- Pas de limite au nombre d'équipes inscrites
- Un reçu fiscal vous sera adressé sur demande dès réception de votre règlement

**Dossier à renvoyer par mail ou courrier
et joindre un chèque ou copie d'ordre de virement à:**

Special Olympics France
14 Boulevard de Douaumont 75017 PARIS

Course.cergy@specialolympics.fr

	Participant 1		Participant 2		Participant 3		Participant 4	
Nom								
Prénom								
Sexe	F	M	F	M	F	M	F	M
Date de naissance								
Téléphone								
E-mail**								
Choix du pack	Pack Course ☐		Pack Marche ☐		Pack Visibilité*** ☐			

	Participant 1		Participant 2		Participant 3		Participant 4	
Nom								
Prénom								
Sexe	F	M	F	M	F	M	F	M
Date de naissance								
Téléphone								
E-mail**								
Choix du pack	Pack Course ☐		Pack Marche ☐		Pack Visibilité*** ☐			

** En nous communiquant votre e-mail, vous recevrez les dernières nouvelles Special Olympics

*** Pack valable à partir de 6 équipes inscrites (cf. description page précédente)

Pack Course: x équipes

Pack Marche: x équipes

= x 800 € = €

Pack Visibilité*: x équipes

*à partir de 6 équipes

Responsable de
la Course Solidaire de
Cergy-Pontoise

Idhel BOUDARENE

07 62 93 18 27

course.cergy@specialolympics.fr

Revivre l'évènement 2018 :
[Photos de l'évènement](#)



Special Olympics France
14 boulevard de Douaumont
75017 Paris



www.specialolympics.asso.fr

Article 1 : Présentation

- Les Courses Solidaires Interentreprises Special Olympics sont organisées par l'association Special Olympics France. 100% des recettes des courses sont destinées à financer les programmes de Special Olympics France, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, dont la mission est de favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap mental grâce au sport.
- Il s'agit de Courses Relais destinées au personnel des entreprises ainsi qu'aux personnes en situation de handicap mental issues d'établissements spécialisés.
- Le parcours est constitué d'une ou plusieurs boucles totalisant approximativement 2.5 km.
- Les personnes en situation de handicap prennent le départ en même temps que les coureurs des entreprises et effectuent le même parcours. Avant le départ, leurs éducateurs sportifs nous informent des distances que chaque coureur compte réaliser.
- Pour des raisons de sécurité, des départs différés peuvent être donnés si le nombre de coureurs présents est trop important.

Article 2 : Conditions de participation

- Chaque équipe est constituée de quatre coureurs (au maximum). La composition de l'équipe est libre. Chaque coureur doit parcourir la distance de 2.5 km, pour un total de 10 km par équipe.
- Un dossard est remis à chaque coureur, indiquant le numéro de son équipe et sa position dans le relais (de 1 à 4).
- Une équipe peut également comporter moins de 4 coureurs. Dans tous les cas, la distance à parcourir devra être divisée en palier de 2.5 km et de façon à toujours effectuer une distance totale de 10 km par équipe.
- Pour chaque palier de 2.5 km, un dossard différent doit être porté pour permettre aux chronométreurs d'identifier la position du coureur et l'avancement de l'équipe dans la course.
- Les coureurs doivent se munir de leur propre tenue sportive.

Article 3: Certificat médical

- Chaque personne participant à la course doit justifier de sa bonne condition physique en fournissant, avec son dossier d'inscription, **une copie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou une copie de l'une des licences suivantes** :
 - « Athlé Compétition », « Athlé Santé Loisir option Running », « Pass' Running » délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.
 - Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP avec la mention « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition ».
 - Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon.
 - Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL. Ce certificat doit être fourni en même temps que le dossier sportif.
- Tout justificatif manquant entraînera la non-inscription du coureur

Article 4 : Inscription

- Le droit d'inscription est de 800€ par équipe, il peut faire l'objet d'une déduction fiscale
- Aucun transfert d'inscription ou revente de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Article 5 : Facturation, Règlement, Reçu fiscal, Désistement, Annulation ou Report

- Facturation : Dès réception de l'inscription, Special Olympics France adresse une facture à l'entreprise participante, à raison de 800 € par équipe.
- Règlement : La facture de la participation à la Course est réglée par l'entreprise au plus tard, à J-30 jours du jour de la Course.
- Reçu fiscal : A la demande de l'entreprise, Special Olympics France adresse à l'entreprise un reçu fiscal, dès réception du règlement.
- Désistement : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, au-delà de J-20 jours avant le jour de la Course. Toute facture établie suite à une inscription devra être honorée, même en cas de désistement au-delà de ce délai.
- Annulation ou report : L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Si la course devait être annulée, sans possibilité d'être décalée, pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité ne sera perçue.

Article 6: Déroulement sportif de l'épreuve

- Les premiers coureurs de chaque équipe partent en ligne au top départ. La course prendra fin une fois que le dernier coureur de la dernière équipe franchira la ligne d'arrivée.
- Pour passer le relais, le coureur doit taper dans la main de son coéquipier.
- L'organisation pourra prendre la décision de déclasser une équipe dans le cas où un coureur n'aurait pas suivi les consignes de courses (boucles à parcourir, couloir de décélération...).
- Les coureurs s'engagent à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.
- L'épreuve est chronométrée, électroniquement, individuellement et collectivement.
- Un classement général est établi. L'équipe ayant effectué le meilleur temps total remporte la course.
- Les équipes des établissements spécialisés sont également récompensées.
- Les équipes invitées peuvent participer à la course mais ne pourront pas accéder au podium.

Article 7 : Panier-repas et Récompenses

- La course est clôturée par un panier-repas offert à tous les participants ainsi que par le podium des 3 premières équipes masculines, féminines et mixtes.

Article 8 : Droit à l'image

- Les participants sont susceptibles d'être filmés ou photographiés ou interviewés pendant la durée de l'évènement (avant, pendant et après la course). Les photos, vidéos ou voix sont enregistrés et pourront être utilisés par Special Olympics France pour la promotion de ses programmes, sur tous les supports de communication Existants (TV, radio, presse, site internet, réseaux sociaux...).

Article 9. Acceptation du règlement

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.